

Qualité de l'emploi au Canada

Salaires par déciles, 1997 à 2022

Date de diffusion : le 13 juin 2023



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2023

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Salaires par déciles, 1997 à 2022

En 2022, les employés dont le salaire se situait dans la tranche de 10 % la plus élevée avaient un salaire horaire au moins 3,4 fois plus élevé que les employés dont le salaire se situait dans la tranche de 10 % la plus basse. En même temps, les employés qui touchaient le salaire médian avaient un salaire horaire au moins 1,7 fois plus élevé que les employés dont le salaire se situait dans la tranche de 10 % la plus basse. L'inégalité salariale était plus prononcée parmi les employés d'âge plus avancé, le rapport du décile le plus élevé au décile le plus faible atteignant 3,5 chez les employés de 55 ans et plus, comparativement à 3,1 chez ceux du principal groupe d'âge actif et à 1,9 chez les jeunes.

Alors que la variation des salaires peut rendre compte de différences dans les compétences exigées et dans l'offre et la demande de travailleurs de professions précises, des disparités marquées peuvent avoir des répercussions sur la cohésion sociale. Cet indicateur permet d'examiner les salaires horaires médians habituels des employés rémunérés, âgés de 15 ans et plus, ainsi que le rapport interdéciles des salaires horaires. Les déciles correspondent à 10 groupes d'employés de taille égale, classés du groupe ayant les salaires les plus faibles au groupe ayant les salaires les plus élevés. Le rapport interdéciles donne une indication du degré des inégalités salariales sur le marché du travail. Plus le rapport interdéciles est élevé, plus l'inégalité est prononcée. Les indicateurs compris dans le cadre de la qualité de l'emploi de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) sont les rapports du 9^e au 1^{er} décile, de la médiane (5^e décile) au 1^{er} décile, et du 9^e décile à la médiane.

Toutes les données, proviennent de l'Enquête sur la population active (EPA) et rendent compte des salaires de tous les employés dans leur emploi principal, y compris ceux qui sont rémunérés à l'heure, au jour, à la semaine et au mois. À moins d'indication contraire, les salaires sont ajustés en fonction de l'Indice des prix à la consommation (IPC) et sont exprimés en dollars constants de 2022.

Tendances historiques, 1997 à 2022

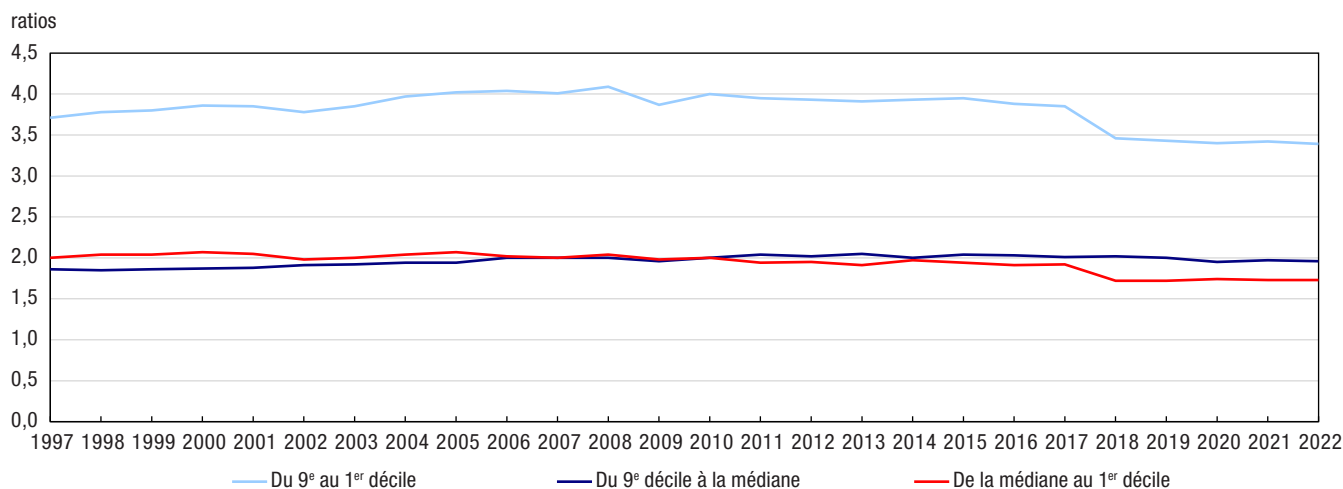
En 1997, le salaire horaire médian pour l'ensemble des employés était de 23,41 \$ l'heure. Cette année-là, 10 % des employés touchaient un salaire horaire de plus de 43,48 \$ l'heure (le 9^e décile), et 10 % touchaient un salaire horaire de 11,71 \$ ou moins (le 1^{er} décile). En 2022, le salaire horaire médian était de 27,00 \$, le salaire au 9^e décile de la répartition était de 52,88 \$ l'heure et celui au 1^{er} décile était de 15,60 \$ l'heure. De 1997 à 2022, le rapport du 9^e décile au 1^{er} décile a diminué pour passer de 3,7 à 3,4, ce qui indique que l'écart salarial entre les personnes les mieux rémunérées et celles les moins bien rémunérées s'est rétréci au cours de cette période. La diminution est principalement attribuable à la croissance observée pour le 1^{er} décile de 2016 à 2018, les salaires horaires des employés les moins rémunérés ayant augmenté à un rythme plus rapide au cours de cette période. On constate aussi un rapprochement entre la médiane et le 1^{er} décile de 1997 à 2022, le rapport ayant diminué pour passer de 2,0 à 1,7.

Au cours de la même période, le rapport du 9^e décile à la médiane a légèrement augmenté, passant de 1,9 à 2,0. Le rapport plus élevé en 2022 indique que les salaires des personnes les mieux rémunérées ont augmenté relativement plus rapidement que ceux des employés dont la rémunération se situe plus près du salaire médian.

De manière générale, les inégalités sont plus prononcées dans les salaires hebdomadaires, en raison de différences dans le nombre habituel d'heures de travail et les taux de salaire horaire. Les rapports interdéciles ont suivi une tendance similaire en ce qui concerne les salaires hebdomadaires au cours de la période observée : de 1997 à 2022, le rapport du 9^e au 1^{er} décile est passé de 6,3 à 5,7, alors que le rapport de la médiane au 1^{er} décile est passé de 3,2 à 2,8.

Graphique 1

Rapports interdéciles des salaires horaires, employés âgés de 15 ans et plus, Canada 1997 à 2022



Note : À cause de l'arrondissement, les estimations et les pourcentages peuvent varier légèrement entre différents produits de Statistique Canada, tels que les documents analytiques et les tableaux de données.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, totalisation personnalisée.

Portrait récent

En 2022, le salaire horaire médian s'élevait à 29,87 \$ pour les hommes et à 25,00 \$ pour les femmes. L'écart salarial entre les hommes et les femmes était plus marqué chez les personnes les mieux rémunérées : parmi les employés du décile supérieur de la répartition des salaires, les hommes touchaient un salaire horaire d'au moins 57,69 \$, comparativement à 49,45 \$ pour les femmes. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'écart salarial entre les hommes et les femmes, voir l'article « [Écart salarial, 1998 à 2021](#) ».

Les inégalités salariales étaient relativement plus prononcées pour les hommes; chez ces derniers, le rapport du 9^e au 1^{er} décile était de 3,6, et le rapport du 5^e au 1^{er} décile était de 1,9. En comparaison, chez les femmes, le rapport du 9^e au 1^{er} décile était de 3,3, et le rapport du 5^e au 1^{er} décile était de 1,7.

Parmi les trois principaux groupes d'âge, ce sont les employés du principal groupe d'âge actif (de 25 à 54 ans) qui affichaient le salaire horaire médian le plus élevé, celui-ci s'élevant à 30,13 \$. Venaient ensuite les employés de 55 ans et plus (27,25 \$ l'heure) et les jeunes de 15 à 24 ans (17,00 \$ l'heure). L'écart salarial était le moins prononcé chez les jeunes. Chez ces derniers, le rapport du 9^e au 1^{er} décile était de 1,9, soit un peu moins de la moitié du rapport pour les employés plus âgés (3,5) et environ le tiers du rapport pour ceux du principal groupe d'âge actif (3,1). L'écart salarial a tendance à s'accroître à mesure que les travailleurs vieillissent, ce qui peut être lié à la diversité des compétences et des expériences qu'ils acquièrent au fil du temps. De plus, les jeunes sont proportionnellement plus nombreux à travailler dans des industries où la rémunération est plus faible, comme le secteur des services d'hébergement et de restauration, qui affichait en 2022 un salaire horaire médian peu élevé (16,00 \$) et l'un des plus faibles rapports du 9^e décile au 1^{er} décile (1,7).

Le rapport du 1^{er} décile au 9^e décile était le plus élevé dans le secteur des services professionnels, scientifiques et techniques (3,5) ainsi que dans le secteur de la finance, des assurances, de l'immobilier et des services de location (3,5), où les employés se situant dans le décile supérieur de la rémunération ont des salaires particulièrement élevés.

Alors que les employés titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme de niveau supérieur touchaient le salaire médian le plus élevé en 2022, ce groupe affichait également l'inégalité la plus prononcée en ce qui concerne leurs salaires horaires. Le salaire horaire médian des employés du principal groupe d'âge actif titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme de niveau supérieur était de 38,00 \$, comparativement à 28,21 \$ pour

ceux ayant fait des études postsecondaires inférieures au baccalauréat et à 24,00 \$ pour ceux ayant un diplôme d'études secondaires ou moins. Cependant, parmi les employés du principal groupe d'âge actif, les rapports du 9^e au 1^{er} décile (3,2) et de la médiane au 1^{er} décile (1,9) étaient les plus élevés parmi les titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme de niveau supérieur. Le rapport du 9^e au 1^{er} décile était de 2,7 pour les personnes ayant fait des études postsecondaires inférieures au baccalauréat, ainsi que pour les personnes ayant un diplôme d'études secondaires ou moins.

Les salaires des employés syndiqués diffèrent à plusieurs égards de ceux des employés non couverts par une convention collective. En 2022, les employés syndiqués touchaient un salaire médian plus élevé (32,00 \$) que leurs homologues non syndiqués (25,00 \$). De plus, chacun des trois rapports interdéciles était plus faible chez les employés couverts par une convention collective, ce qui indique que les employés syndiqués sont moins exposés aux inégalités salariales que les employés non syndiqués. Cette tendance a été constante tout au long de la période de 1997 à 2022. En 2022, le rapport du 9^e au 1^{er} décile était de 2,6 chez les employés syndiqués, comparativement à 3,6 chez leurs homologues non syndiqués. La syndicalisation peut être favorable à des salaires plus élevés parmi les employés les moins bien rémunérés. Le 1^{er} décile était de 19,50 \$ chez les employés syndiqués, comparativement à 15,00 \$ chez les employés qui ne sont pas couverts par une convention collective.

Tableau 1
Rapports interdéciles des salaires horaires, selon certaines caractéristiques démographiques et des employés, Canada, 2022

	Du 9 ^e au 1 ^{er} décile	Du 9 ^e décile à la médiane	De la médiane au 1 ^{er} décile
	ratios		
Employés de 15 ans et plus			
Hommes	3.6	1.9	1.9
Femmes	3.3	2.0	1.7
15 à 24 ans	1.9	1.6	1.2
25 à 54 ans	3.1	1.8	1.7
55 ans et plus	3.5	2.1	1.7
Syndiqués	2.6	1.6	1.6
Non syndiqués	3.6	2.2	1.7
Employés de 25 à 54 ans			
Études secondaires ou moins	2.7	1.7	1.5
Études postsecondaires, niveau inférieur au baccalauréat	2.7	1.7	1.6
Baccalauréat ou grade supérieur	3.2	1.7	1.9

Note: À cause de l'arrondissement, les estimations et les pourcentages peuvent varier légèrement entre différents produits de Statistique Canada, tels que les documents analytiques et les tableaux de données.

Source: Statistique Canada, Enquête sur la population active, totalisation personnalisée.

Renseignements sur l'indicateur

Description ou définition

Dans la publication *Qualité de l'emploi au Canada*, l'indicateur des **salaires par décile** examine les salaires horaires médians habituels ainsi que les rapports interdéciles des salaires horaires que touchent les employés dans leur emploi principal. Trois rapports interdéciles sont utilisés pour mesurer l'inégalité entre les salaires : le 9^e décile divisé par le 1^{er} décile; le 9^e décile divisé par le 5^e décile (médiane); et le 5^e décile (médiane) divisé par le 1^{er} décile.

Source

Statistique Canada, Enquête sur la population active, 1997 à 2022.

Renseignements aux fins d'interprétation

Pour obtenir des renseignements sur la méthodologie de l'Enquête sur la population active (EPA) et la population visée, veuillez consulter le [Guide de l'Enquête sur la population active, 2020](#).

La classification des secteurs d'activité est fondée sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2017.

Depuis janvier 1997, des renseignements sont recueillis sur les salaires habituels des employés à leur emploi principal. On demande aux répondants de déclarer leur salaire avant impôt et autres retenues, et d'inclure les pourboires et les commissions. Les salaires horaires et hebdomadaires sont calculés conjointement avec les heures habituelles hebdomadaires de travail rémunéré. Les salaires horaires moyens, les salaires hebdomadaires moyens et la répartition des salaires peuvent ensuite être recoupés en fonction d'autres caractéristiques comme l'âge, le sexe, l'éducation, la profession et le statut syndical.

Les salaires sont ajustés en dollars constants de 2022 à l'aide de l'Indice des prix à la consommation (IPC) annuel d'ensemble : [Tableau 18-10-0005-01, Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisé](#).

Autres renseignements connexes

Des données supplémentaires de Statistique Canada sont disponibles sur le sujet suivant :

[Gains, salaires et avantages sociaux](#)